

ÉCOLE PRIMAIRE SACRE-CŒUR

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

TARIFS MENSUELS EXTERNAT - DEMI-PENSION

CONTRIBUTION FAMILIALE : nous déterminons 6 catégories selon le tableau ci-dessous.

➤ **Catégories A et B et C et D et E**: tarifs réduits. **Justificatif obligatoire** (avis d'imposition 2024 sur revenus 2023)

☒ **Sans votre avis d'imposition**, votre facture sera établie systématiquement en **Catégorie F**.



Merci de nous envoyer votre avis d'imposition dès que vous en disposez.

➤ **Catégorie F** : pas de justificatif nécessaire.

☒ Bien noter sur le dossier « **vosre catégorie et mode de paiement** »

Revenus à prendre en considération :

Nous prenons le **revenu fiscal de référence** déclaré sur l'**avis d'imposition 2024 des revenus 2023**.

Catégorie	Revenus annuels	Contribution par mois	DEMI-PENSION 4 jours : 103.00 €	Cotisation APEL 21 € par an et par famille (=Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)
A	De 0 à 24 000 €	48.00 €	DEMI-PENSION 3 jours : 77.20 €	
B	De 24 001 à 36 000 €	66.50 €		
C	De 36 001 à 50 000€	80.60 €		
D	De 50 001 à 70 000€	93.70 €	DEMI-PENSION 2 jours : 51.50 €	
E	De 70 001 à 90 000€	116.40 €		
F	Supérieur à 90 001€	142.30€		

☒ **SEPTEMBRE est à régler par chèque (les prélèvements ne commencent qu'en octobre)**

Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants sont scolarisés dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré-Cœur, St-François/St-Joseph et Jeanne d'Arc).

➤ Remise accordée : 2 enfants : 10 % 3 enfants : 20 % 4 enfants et plus : 30 %

RESTAURATION

Un changement de régime ne peut se faire **qu'une seule fois durant l'année scolaire** et est pris en compte au **1^{er}** du mois suivant la demande. Vous devez en informer la direction par écrit **au moins 8 jours avant**. Le prix du repas inclut le coût de la nourriture, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, les fluides, l'entretien et l'amortissement des locaux.

REPAS OCCASIONNELS : Pour les élèves externes, vous pouvez acheter des tickets (à l'accueil de l'établissement). Ils sont vendus à l'unité au prix de **8.60 €**

(majoration de 50% en cas de repas Sans Ticket non réglé - voir convention financière, article 7c)

GARDERIE - ETUDE (Toute heure commencée est due) :

Matin (07H30-08H00) : Occasionnellement : 2.50 € la séance

Régulièrement : 24.30 € par mois

Soir à 18H00 : Occasionnellement : 6.40 € la séance

Régulièrement : 51.10 € par mois

Soir à 18H30 : Occasionnellement : 9.60 € la séance

Régulièrement : 68.10 € par mois

Pour information : Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil d'Administration pour la totalité de l'année scolaire, sur 10 mois.

Ces tarifs ne prennent pas en compte la refacturation de fournitures et de frais annexes de début d'année.